

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Band: 29 (1941)
Heft: 601

Artikel: Nouvelles de France
Autor: C.B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264249>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

| | | |
|--|--|--|
| <p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de chèques postaux I. 943</p> | <p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p> | <p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 6.- ÉTRANGER 8.- Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est offert des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de l'année en cours.</p> <p>ANNONCES 11 cent, le mm. Largeur de la colonne: 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p> |
|--|--|--|

... Pour nous, les femmes d'aujourd'hui, le temps des petites choses est passé; notre véritable destinée commence à luire devant nous; nos besoins et nos aspirations, nos forces et nos facultés crient en nous et demandent à être reconnus...

Dr HARRIET CLISBY (1830-1932).
(Inspiratrice de la fondation de l'Union des Femmes de Genève)

L'Alliance à Romanshorn

Ce furent deux belles journées. Par leur cadre d'abord. Je sais qu'il en est qui jugent frivole l'importance attachée par quelques-uns à l'atmosphère extérieure et au paysage, et sans doute ont-ils raison de marquer ainsi la supériorité du dépouillement de l'esprit vis-à-vis des contingences environnantes. Mais pour peu que l'on soit sensible à la beauté des choses, comment ne pas croire que ce radieux soleil de fin septembre émergeant chacun des deux matins du brouillard nocturne pour rayonner sur les feuillages des jardins encore fleuris, que l'amplitude de ce lac merveilleusement bleu, et dont la rive opposée disparaissait dans la brume, que le charme pittoresque de ce port où les bateaux blancs tout proches des locomotives donnent l'impression d'une gare maritime, que les silhouettes caractéristiques de l'ample basilique aux toits rouges, et de la tour médiévale fièrement plantée sur la colline, que le calme délicieux des ruelles tranquilles, et aussi que ce paisible et fertile pays de Thurgovie traversé par deux fois, où tant de pommes rougeoient dans les vergers, et où de beaux villages prospères se nichent à l'ombre de leur église au creux de collines mollement ondulées — comment, en un mot ne pas être persuadée que tout cet ensemble, gai, serein, varié et harmonieux nous a mieux préparées, nous autres déléguées, aux tâches que l'on attendait de nous et à une joyeuse confraternité qu'une pluie froide sur les rues sévères et banales d'une quelconque grande ville ?

Il n'est que juste de dire aussi que l'organisation intérieure de cette vaste Assemblée ne pouvait que contribuer à cette impression de bien-être général. Jamais, je le crois, au cours de ma longue carrière de féministe, je n'ai rencontré pareille perfection poussée jusque dans les plus petits détails, et qui supprimait pour les déléguées toute préoccupation d'ordre matériel: que M^{lle} I. Stahelin, la présidente toujours à la brèche du *Frauenbund* de Thurgovie en soit vivement remerciée ici, de même que ses nombreuses et toujours aimables collaboratrices. Nous savons bien d'ailleurs tout ce qu'à pu créer le sens pratique et le savoir-faire des Thurgoviennes, et il n'est que de visiter pour s'en rendre compte le vieux château des abbés de St-Gall, transformé par leurs soins en un délicieux hôtel antialcoolique, une maison de commune et une auberge de jeunesse. Le temps nous a manqué malheureusement pour voir aussi l'école ménagère installée dans un autre château, celui de Hauptwil, comme la vaste pouponnière de Romanshorn, le tout dû également à l'initiative et à l'activité de nos Confédérées des rives du Bodan; mais tous ces exemples de leurs capacités et de leur talent d'organisation nous permettent d'émettre le vœu que s'affermisse dans ce canton le mouvement suffragiste, jadis créé par quelques jeunes enthousiastes, et qui nous paraît avoir maintenant cédé le pas à d'autres préoccupations d'ordre plus immédiatement pratique et utilitaire. Cette idée du vote féminin semble en effet s'être effacée de l'esprit de bien des femmes, puisque dans toute cette Assemblée, il n'y fut presque pas fait allusion. Or, la femme, pas plus que l'homme, ne vit de pain seulement, et le droit de suf-

frage, ne l'oublions pas, est toujours le moyen essentiel dans une démocratie qui permette d'associer tous les éléments de la population à la sauvegarde effective du pays.

Cent trente-huit Sociétés, sur les deux cent-trente quatre que groupe actuellement l'Alliance et une quinzaine d'Associations invitées s'étaient fait représenter, ce qui, vu la situation excentrique de Romanshorn, représente un fort joli total. Pas beaucoup de Romandes, forcément, mais parmi elles un contingent appréciable de Genevoises. Et sitôt tout ce monde, augmenté d'un très nombreux public féminin, installé dans la vaste salle de l'hôtel Bodan, le défilé des rapports commença. Rapport de la présidente, M^{lle} Nef, d'abord, qui fait une fois de plus toucher du doigt l'amplitude quelque peu effrayante des tâches entreprises par notre Conseil national des Femmes suisses: relations avec les autorités en matière de répartition des denrées, d'approvisionnement du pays, et de contrôle des prix; relations avec les Services complémentaires (S. C. F.); campagne contre la Reval, révision de la loi sur le cautionnement, travail à domicile, protection de la famille, ventes à tempérament, service de maison, service de conférences, collaboration avec la Croix-Rouge, propagande en faveur du Label de la Ligue sociale d'Acheteurs, presse féminine, collecte en faveur des réfugiés en France qui a produit à ce jour, 72.000 fr., aide efficace au *Bulletin* du Conseil International des Femmes, qui s'efforce durant la tourmente de maintenir les relations avec les femmes de 40 pays membres du Conseil International des Femmes, collecte en faveur des internés en Suisse... et nous en oublions certainement. Et cette activité, si vaste qu'elle absorbe exclusivement le temps et les forces de plusieurs de celles qui s'y consacrent, est encore augmentée par celle des Commissions heureusement plus spécialisées. Les représentantes de trois de ces Commissions (Office des Professions féminines, Commission économique, Commission d'études législatives) défilent d'ailleurs à la tribune pour rapporter avec un peu plus de détails sur leurs travaux: nous avons particulièrement goûté le rapport de la Commission d'études législatives, que préside M^{lle} A. Quinche, avocate à Lausanne, et qui, en outre de plusieurs sujets déjà mentionnés par le rapport présidentiel, s'est aussi occupée de l'impôt sur les célibataires projeté ou déjà appliqué dans plusieurs cantons, en demandant qu'en soient libérées les célibataires ayant charge de famille, ainsi que de la nationalité de la femme mariée et des mariages fictifs, et des allocations familiales et de l'adaptation des caisses de compensation aux œuvres sociales.

(La suite en 3^{me} page) E. Gb.

Ce que réclament les féministes anglaises

Le *Bulletin* de la *Women's Freedom League*, l'une des plus anciennes et des plus vaillantes Sociétés féministes de Grande-Bretagne, nous apporte, avec le compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de cette Association, qui s'est tenue au début de l'été — n'oublions pas que les

journaux anglais restent environ deux mois en route avant de nous parvenir — la liste des résolutions votées par cette Assemblée. Voici les principales d'entre elles:

1. Conditions de travail et de salaires égales pour les fonctionnaires masculins et féminins des Services gouvernementaux et locaux.
 2. Admission des femmes aux Services diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux postes coloniaux et à ceux en relations avec les Dominions.
 3. Modification des dispositions qui permettent d'exclure les femmes des jurys.
 4. Admission à la Chambre des Lords des paresses en possession de leur titre.
 5. Abolition des lois contre les « prostituées ordinaires », et sanctions des cas de racolage ou de sollicitation sans distinction de sexe.
 6. Suppression de toutes les restrictions au droit à l'emploi de la femme mariée.
 7. Taxation séparée du revenu de chacun des époux.
 8. Extension à la femme mariée du droit à sa propre nationalité et à son propre domicile.
 9. Adoption du principe que toutes les restrictions et réglementations d'emploi soient basées sur la nature du travail, et non pas sur le sexe du travailleur, et abolition des compétences des syndicats de fixer des minima de salaires différents pour les hommes et pour les femmes.
 10. Suppression dans tous les projets d'assurance de la notion de primes payées suivant le sexe.
- «... Je suis si fière, nous écrivait un jour Mrs. Corbett Ashby, que, dans un pays en guerre comme le mien, il nous soit toujours possible de mener campagne contre les injustices et les inégalités, entre les sexes, car c'est là une preuve et une garantie de vivante démocratie... »
- D'accord.

Le vote communal des femmes dans le canton de Neuchâtel

Aux approches des 8-9 novembre, dates de la votation populaire sur la révision de la Constitution cantonale, les suffragistes neuchâteloises sont en pleine activité. Les moyens qu'elles mettent en œuvre? Evidemment un appel aux députés qui se sont montrés favorables: des assemblées publiques dans les villes et les principaux villages; des articles de presse; de la propagande individuelle et dans les sociétés féminines. Les « pupées suffragistes » que l'on a vues à Zurich, au Pavillon de la Femme, puis à Genève l'an dernier, se remettront à tourner sous les yeux du public neuchâtelois; une affiche le retiendra au passage; un manifeste lui sera largement distribué, muni d'un chèque postal qui, espérons-le, sera tout aussi largement utilisé.

Gardons-nous de tout pronostic. Mais, quelle que soit l'issue de la lutte, nous aurons eu la joie de nous sentir entourées de beaucoup de bonnes volontés, de voir se produire d'étonnantes conversions, et de compléter, comme toujours, sur l'appui des meilleurs citoyens.

Nous comptons aussi sur celui de tous les lecteurs du *Mouvement Féministe*. Il ne nous a jamais été plus nécessaire.

E. P.

Nous saisissons la balle au bond et nous répondrons à cet appel en ouvrant immédiatement une souscription en faveur du fond de campagne des suffragistes neuchâteloises. Que toutes celles qui veulent aider à cette cause versent leur obole avec la mention Pour le vote des femmes à Neuchâtel au compte de chèques postaux du Mouvement N° I. 943. (Réd.).

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Les plus récentes publications de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation

Deux brochures, très bien présentées et illustrées: Savoureuses soupes aux légumes, et Recettes pour mets aux pommes de terre et au fromage. En ces temps où la composition de menus nourrissants, appétissants, conformes aux exigences du portemonnaie et aux prescriptions du rationnement, est plus ou moins un casse-tête pour chacune, on les consultera avec profit. Les Commissions féminines d'économie ménagère de chacun de nos cantons sont sans doute prêtes à les distribuer.

Le statut de la femme outre-Atlantique

Quelques dispositions intéressantes directement les femmes de la nouvelle Constitution de Cuba¹

... Le mariage est le fondement légal de la famille, et repose sur une égalité absolue de droits pour les deux conjoints. Son régime économique sera organisé en accord avec ce principe.

... La femme mariée jouit de la plénitude de la capacité civile, sans avoir besoin de permission ou d'autorisation maritale pour régir ses biens, exercer librement un commerce, ou se livrer à une industrie, une profession, un métier, ou un art, ni pour disposer du produit de son travail.

... Les enfants nés hors mariage d'une personne qui, au moment de la conception, se trouvait dans les conditions requises pour pouvoir contracter mariage, ont tous les droits et devoirs égaux à ceux des enfants de parents mariés, hormis ce que prescrit la loi en matière de succession... Toute qualification de la nature de la filiation demeure abolie (c'est-à-dire qu'aucun enfant ne devra plus être qualifié d'illégitime, d'adultérin, etc.).

... Il ne pourra être fait aucune distinction entre mariés et célibataires en ce qui concerne le travail.

¹ Communication du Centre d'information des questions sociales de la S. d. N., 30. 4. 41.

Nouvelles de France

Le *Bulletin* du Conseil International des Femmes publie les renseignements suivants dus à l'une de nos amies:

Conseillères municipales

Il est encore prématuré de donner des résultats sur le travail des conseillères municipales en France.

Ce que nous pouvons dire, c'est que dans la zone libre, comme dans la zone occupée, elles prennent maintenant part à la vie de la commune. Nous pourrions citer de petites bourgades où le maire est venu lui-même solliciter des femmes d'apporter leur concours à la municipalité pour l'aide aux réfugiés, aux chômeuses, aux femmes de prisonniers. Les choix sont généralement judicieux. On nomme « des femmes de tête » qui ont déjà fait leurs preuves comme institutrices, commerçantes, sages-femmes, travailleuses sociales, voire même comme organisatrices d'œuvres privées ou simplement comme ménagères expertes et avisées.

Parmi les conseillères élues dans les grandes villes, nous citerons l'une d'entre-elles, Jeanne Chenevard, nommée à Lyon, car elle est bien connue des femmes qui ont suivi à Genève les Conférences Internationales du Travail. Elle y fut pendant de nombreuses années déléguée ouvrière. Depuis, elle a créé à Lyon des œuvres pour les travailleuses, dans un esprit purement social, sans aucune préoccupation de politique de parti.

Travail social

Comme dans la guerre de 1914-1918, le travail social a fait ses preuves et tous les jours il développe ses activités.

Le Secours National recrute des milliers d'as-



Cliché Berna

Le Comité de l'Alliance sortant de charge. Au centre, Mlle Nef, présidente.

DU SUFFRAGE DES FEMMES

Avant la votation neuchâteloise

Comme toutes les autres questions politiques, celle du suffrage peut être envisagée de deux points de vue : du point de vue de la justice et de celui de l'utilité sociale.

* * *

Je ne prétends pas savoir ce qu'est la justice. Je ne suis pas, en effet, de ceux qui pensent que les principes fondamentaux de la morale et du droit naturel soient susceptibles d'une détermination rationnelle et scientifique. Il m'est donc impossible d'affirmer et de démontrer que le suffrage masculin, que la suffrage masculine appelle universel, soit conforme à la justice absolue. Mais ce que je sais bien, c'est que si la justice exige que le droit de suffrage soit reconnu à tous les hommes, quels que soient leurs tares ou leurs mérites, leur science ou leur ignorance, leur sagesse ou leur folie, leur richesse ou leur misère, la même justice ne saurait exiger que le même droit soit refusé à toutes les femmes, quels que soient leurs qualités ou leurs défauts.

Encore une fois, j'ignore si les droits de l'homme et du citoyen, au nom desquels les peuples libres ont tous été amenés à contester à la naissance, à la fortune et à la capacité le privilège du pouvoir politique, sont l'expression de la justice. Peut-être ne sont-ils que des revendications ou des aspirations générales conformes aux besoins d'une époque particulière. Mais ce que j'affirme, c'est qu'à moins de confondre équité et iniquité, on ne saurait, tout en se réclamant de ces droits, refuser à toutes les femmes ce qu'on nomme de ces droits mêmes on s'accorde à reconnaître à tous les hommes.

Cela me paraît évident. Aussi ne saurais-je m'écarter de ce qu'après avoir fait maître de la liberté politique le suffrage masculin au XIX^{ème} siècle, la même évolution tende au XX^{ème} à l'établissement dans tous les pays d'un suffrage vraiment universel. N'est-ce pas là sa conclusion logique et inévitable ?

Devant le tribunal de la justice et celle que soit la définition qu'on en donne, la cause du suffrage féminin me paraît donc entendue.

Il ne s'ensuit pas cependant qu'elle le soit aussi devant le for de l'utilité sociale. La réalisation d'une réforme réputée juste en elle-même peut, en raison de circonstances accessoires, être jugée inopportune ou prématurée. En serait-il ainsi en Suisse, à l'heure actuelle, du suffrage féminin ? A moins de prétendre à son introduction immédiate sur le plan national, je suis pour ma part profondément convaincu du contraire.

Je ne puis en quelques lignes développer toute ma pensée à ce sujet. Je me bornerai à indiquer trois questions d'ordre politique, parmi les plus importantes qui se posent aujourd'hui à l'opinion helvétique, dont le concours des femmes suisses serait à mes yeux de nature à faciliter et à hâter la bonne solution. Je veux parler de la lutte contre l'alcoolisme, contre la vie chère et contre la guerre, les trois fléaux qui menacent la santé, la prospérité et l'existence même de notre peuple.

De l'alcoolisme, qui, malgré les progrès réalisés depuis quelque temps, continue à ravager tant de foyers helvétiques et à saper la vitalité de notre peuple, les femmes sont naturellement les ennemies les plus implacables. Elles le sont, ne fût-ce que parce qu'elles en sont indirectement les victimes les plus pitoyables.

Quant à la politique de la vie chère, qui depuis une génération est celle de notre démocratie comme de toutes les autres, c'est à mes yeux la cause principale du chômage et de tous les maux économiques, sociaux et politiques qu'il entraîne à sa suite. C'est le chômage, en effet, qui, ayant déjà conduit de grands peuples à la perte de leur liberté intérieure, menace le monde entier de bouleversements révolutionnaires au lendemain de cette guerre. Or, la politique de la vie chère, en élevant et en maintenant prix et salaires au-dessus de leurs niveaux normaux, est nécessairement génératrice de chômage par le rétrécissement du marché qui ne peut pas en résulter. Cette politique, qu'elle soit pratiquée par des agrariens, par des capitalistes monopoliseurs, par des groupements syndicalistes ou corporatifs ou par les parlements dont ils sont les maîtres, est toujours et partout dictée par l'intérêt immédiat et provisoire de minorités de producteurs. Et ces minorités tendent

toujours à se coaliser contre l'intérêt général et permanent de la collectivité des consommateurs.

En face de cette politique de famine et de suicide, dont les dictatures contemporaines paraissent avoir mieux compris le péril que les démocraties, quelle sera l'attitude des femmes ? Lorsque éclairées et organisées, elles seront appelées à prendre leur part des responsabilités publiques, n'en seront-elles pas les adversaires naturels ? Ne sont-ce pas les femmes, en effet, qui sont les grandes consommatrices, puisque, dans toutes les couches de la population, ce sont elles qui président aux dépenses des familles ? Et ne sont-elles pas, de ce fait, souvent mieux placées pour comprendre et pour défendre l'intérêt général que les hommes, absorbés chacun par sa besogne et par son intérêt particulier de producteur ?

Nous ne pouvons pas en dire davantage ici, si nous ne voulons pas nous laisser entraîner à de très longs développements. Mais que tous et que toutes y réfléchissent. Il n'est pas de question plus grave pour l'avenir de la démocratie, parlant pour l'avenir de la Suisse. Qui sait si la mission politique de la femme au XX^{ème} siècle ne sera pas de sauver la prospérité, la liberté et la paix du monde, en assurant la défense de l'intérêt général contre les assauts des intérêts particuliers qui menacent partout ces biens suprêmes ?

Les femmes enfin, en leur qualité de mères, semblent par la nature même vouées à la défense de la vie humaine. Comment dès lors ne seraient-elles pas les adversaires les plus irréductibles de la guerre ?

Mais qu'elles se disent bien qu'il ne suffit pas d'aimer la paix pour échapper au grand fléau homicide ! Il faut encore combattre en soi, non moins que chez les autres, tous les entraînements instinctifs qui conduisent à l'abîme sanglant. Or, à certains de ces entraînements, les femmes sont peut-être plus exposées encore que les hommes.

Si la guerre est souvent engendrée par le calcul de quelques-uns, elle ne saurait naître sans que le germe en ait été fécondé par la passion des foules. Cette passion, toute l'histoire le montre, est loin d'être le monopole des foules masculines. Pour résister aux tor-

rents impétueux de la folie nationaliste, trop souvent servante et annonciatrice de la folie guerrière, il faut y opposer des dignes dans la construction desquelles la raison a souvent plus de part que le sentiment.

Cette folie s'alimente depuis des siècles à des sources empoisonnées par l'égoïsme collectif des peuples aussi dangereusement que par l'ambition individuelle de certains de leurs chefs. Et cet égoïsme collectif est d'autant plus redoutable qu'il excelle à prendre les apparences d'une fausse générosité. Entre l'amour du pays, dont l'ardeur ne sera jamais assez chaleureuse, et la haine de l'étranger, qui en est la perversion, la distinction nécessaire n'est pas toujours facile. Elle l'est d'autant moins que la démagogie est toujours plus portée à exciter le chauvinisme xénophobe qu'à développer le patriotisme véritable.

* * *

Voilà quelques-unes des considérations, très hâtivement esquissées, qui me font depuis longtemps envisager avec plus d'espoir et de confiance que d'appréhension l'avènement des femmes suisses à la pleine majorité politique. Si, comme nous le souhaitons ardemment, la démocratie helvétique survit à la tourmente actuelle, cet avènement ne saurait, nous en sommes convaincu, tarder longtemps encore.

Il serait manifestement inopportun et même dangereux, en raison des luttes que cela ne manquerait pas de provoquer, de chercher à réaliser l'idéal du suffrage féminin sur le plan national en Suisse avant le retour de la paix. Mais pour préparer cette conquête future, il n'est certes pas de moyen à la fois moins périlleux et plus utile pour les femmes suisses que de s'initier à la politique active par l'apprentissage de la vie communale. Si les électeurs de Neuchâtel devaient, en 1941, leur en ouvrir la voie, les historiens de l'avenir ne manqueraient pas de saluer en eux les pionniers bien inspirés d'une cause dont le triomphe final paraît assuré. Ce qui étonnera ces historiens — il ne faut pas être sorcier pour le prévoir — ce ne sera pas tant ce premier succès. Ce sera le fait qu'il ait fallu attendre en Suisse le second tiers du XX^{ème} siècle pour le célébrer.

William E. RAPPARD.

sistantes sociales pour les enquêtes et les visites à domicile, et les municipalités comprennent mieux qu'autrefois la nécessité de s'attacher leurs services. Mais ce ne sont pas seulement les municipalités qui « découvrent » le travail social, ce sont aussi les ministères. Voici quelques exemples intéressants. Une surintendante a été désignée à la Présidence du Conseil pour s'occuper du chômage féminin. Elle-même a désigné par région d'autres surintendantes qui, sous sa direction, s'occupent de la création d'ateliers féminins où sont occupées les chômeuses. Celles-ci sont chargées en grande partie de remettre en état les nombreux envois faits au Secours National. La direction des ateliers féminins est généralement confiée à des œuvres privées existantes que subventionnent pour ce travail spécial et l'Etat et le Secours National. C'est ainsi que les vestiaires du Secours National sont mieux pourvus parfois que les magasins et que les jeunes chômeuses y gagnent non seulement un salaire honorable, mais aussi une protection morale salutaire à leur vie présente et future.

Deux autres ministères ont également fait appel

à des surintendantes ; ce sont les Ministères de la Marine et de la Guerre. Le Ministère de la Marine avait, dès 1936, commencé son organisation des œuvres sociales de la marine ; de 1937 à 1940 la femme du Ministre, M^{me} Campinchi, développa très largement les services et plaça auprès d'elle et dans les arsenaux les assistantes sociales nécessaires à l'organisation de services d'entre-aide destinés au personnel de la marine (Consultations médicales et juridiques, œuvres de vacances, aide aux veuves, foyer de marins, etc.). Actuellement, c'est un amiral qui a pris la direction du service en s'appuyant sur la compétence d'une surintendante expérimentée, ancienne directrice de l'Ecole des Surintendantes.

Depuis un mois, le Ministère de la Guerre a décidé d'avoir, lui aussi, ses services d'entre-aide. Une surintendante de valeur a quitté la direction des foyers féminins pour s'installer à Vichy. L'œuvre à accomplir est immense. Depuis longtemps, nous rêvions de la « surintendante à la caserne », ce qui faisait sourire bien des profanes. Et pourtant, quelle œuvre salutaire pourra

faire, en temps normal, une femme de bien, parmi ces jeunes garçons brusquement transplantés loin de leurs foyers ? Œuvre matérielle, œuvre morale qui se révèle surtout profitable en temps de paix.

En ce moment, il faudra porter remède aux souffrances, aux misères de nombreuses familles de militaires et prisonniers, organiser rationnellement et avec leurs concours ce que font par sentiment et commisération les seules œuvres privées. Mais plus tard, en dehors des familles nécessiteuses qui demeureront toujours, il y aura l'œuvre admirable d'aide morale au soldat... à ce jeune isolé qui ira aussi bien au mal qu'au bien s'il n'est pas suivi, aidé, à ce jeune, souvent inculte et mal orienté, dont on peut en deux ans obtenir bien des choses quand on a, comme seule préoccupation, le désir de le soutenir et de le guider. Il faut que les heures creuses, les heures d'ennui du soldat soient employées pour son perfectionnement. Ceci est pour nous l'œuvre finale et primordiale du Service Social à la Caserne qui vient de naître. C. B.



Glané dans la presse...

Aux électeurs mes frères

C'est sous ce titre qu'une collaboratrice d'un journal vaudois qui signe Tantine adresse quelques réflexions à ceux qui détiennent le pouvoir du bulletin de vote. Ecoutez-la :

C'est entendu, on l'a dit et redit, répété et répétés-tu : « Si les femmes étaient électeurs (ou électrices), ce serait une belle gabegie ! Il y aurait des chignons crépés et des permanents en détresse ! » Et chacun d'acquiescer, même les dames, parce qu'elles connaissent leurs sœurs et qu'elles ont vu ce que se passait dans certaines sociétés féminines.

Un personnage d'une pièce de chez nous disait un jour : « Celles qui votent à l'église, je les ai vues à l'ouvrage quand on a nommé notre pasteur. Ce n'est pas permis d'être électrices et de « saligoter » son travail ainsi. D'abord, elles font tout par ensemble. Il y en a une qui biffe quelqu'un et elle fait signe aux autres qui se mettent aussi à biffer. J'en ai entendu une qui disait : Quand vous aurez fini, vous me passerez votre feuille ! Il y en a même une qui m'a demandé si elle devait la signer, sa feuille. Que les femmes

préparent le fricot, qu'elles lavent et cousent, qu'elles soignent leurs gamins, va bien, mais qu'elles ne se mêlent de voter ni à l'église ni ailleurs ».

Je me demande si on ne les a pas un peu noircies. Certes, il y aurait de piètres électrices, tout comme il y a de piètres électeurs. Mais les femmes sont consciencieuses, elles ne font pas le travail à moitié, et le jour où le sort du pays serait entre leurs blanches mains, il n'y aurait pas un 60 % de votants, mais au moins un 95 %. Elles n'auraient pas de partis politiques, mais bien plutôt des partis-pris, et peut-être que la couleur des yeux ou des cheveux de leur candidat les influencerait plus vite que celle de ses convictions. Les femmes électrices, oui, je les vois très bien. Rien ne les détournerait de leur idée, ni les assemblées préparatoires, ni les affiches, ni les feuilles dont on bourrerait leurs boîtes aux lettres, ni les listes établies ; elles auraient leurs petites listes à elles, panachées à souhait, et enverraient siéger au Conseil communal ou au Grand Conseil les citoyens sympathiques et intelligents, même si leur nom n'a jamais été prononcé, même si ces candidats se défendent de faire de la politique...

Mais, tout à fait entre nous, messieurs mes frères, faites-vous beaucoup mieux ? En temps d'élections, nous donnez-vous un exemple tel que chacune de vos sœurs puisse affirmer : « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Aux hommes le pouvoir, parce qu'ils s'en montrent dignes ; à nous, les humbles besognes du foyer, parce que nous ne sommes pas capables de faire autre chose ? » Aussi, permettez-vous d'assister avec un sourire amusé à vos petites luttes politiques, à vos escarmouches, à vos offensives, de lire vos

correspondances dans la tribune libre de nos quotidiens. Nous sourions, oui, c'est humain. Un gosse qu'on prive d'un plaisir se console en pensant que ceux qui goûtent à ce plaisir n'y trouvent pas toute la saveur désirée.

La femme électrice, quoique vous en pensiez, je la vois très bien : ce serait un autre genre que l'électeur, mais pas pire, laissez-moi vous le dire respectueusement.

„Fiancées à tempérament“

De la Sentinelle, cette information pittoresque :

En Nouvelle-Guinée se développe pour le moment un curieux contraste entre les indigènes. Le long de la côte, on trouve souvent des indigènes qui sont occupés dans des imprimeries, ou même qui exercent la fonction de comptable. A l'intérieur, au contraire, ils sont encore fort arriérés. Dernièrement, un avion chargé d'or fut obligé de faire un atterrissage de fortune. Tous les indigènes à 40 kilomètres à la ronde prirent la fuite. Ils n'avaient encore jamais vu un blanc.

Les mœurs matrimoniales ont été fidèlement conservées. Les filles sont encore vendues. Les pourparlers sont menés par des membres de la famille. Mais actuellement les filles sont déjà émancipées pour autant qu'elles n'acceptent plus n'importe quel fiancé, et que — tout au moins dans la zone côtière — elles réservent leur consentement. L'aspect physique et les capacités jouent un grand rôle pour déterminer le prix et toute la famille du fiancé collabore à réunir la somme demandée. Dans de nombreux cas, on admet le paiement à tempérament, comme dans les magasins des villes côtières. Ce sont alors en quelque sorte « des fiancées à tempérament ».

Apprivoisons les chiffres !

Un peu de statistique d'ordre moral et social

L'actif secrétaire général du Cartel Romand d'Hygiène sociale et morale, M. Maurice Veillard, publie chaque année une revue générale des événements de l'année, qui lui permet de faire le point de notre santé physique et morale. Sans entrer dans des détails que nous reprendrons prochainement, en étudiant le problème complexe et actuel de la dénatalité, citons les chiffres suivants qui sont utiles à connaître.

Fréquence des divorces

| | 1938 | 1939 | 1940 |
|----------------------------|------|------|------|
| Canton de Genève | 326 | 261 | 295 |
| Canton de Vaud | 393 | 348 | 309 |

Statistique des suicides en 1940

| | Hommes | Femmes | Total |
|---------------------|--------|--------|-------|
| Vaud | 92 | 27 | 119 |
| Vallais | 13 | 9 | 22 |
| Neuchâtel | 25 | 9 | 34 |
| Genève | 48 | 10 | 58 |

Municipalités féminines aux Etats-Unis

Nous reproduisons les informations suivantes d'après la Tribune de Genève :

En permettant aux femmes d'entrer dans les conseils municipaux, la France a adopté une mesure qui a déjà fait ses preuves dans plusieurs pays d'Europe ; mais qu'une administration municipale tout entière soit féminine, c'est un cas assez rare et que l'on ne rencontre, semble-t-il, qu'aux Etats-Unis. Au cours des vingt-cinq dernières années, plusieurs communes sont intégralement passées aux mains des femmes dans sept Etats américains : Arkansas, Kansas, Michigan, Oregon, Dakota du nord, Virginie occidentale et Wyoming.

C'est à Umatilla, dans l'Oregon, qu'eut lieu la première conquête féminine le 5 décembre 1916. Les finances de la ville étant en pitoyable état, les femmes décidèrent de mettre un terme à la mauvaise gestion des hommes. La femme du maire, Laura-Jane Starcher, battit son mari au cours de la campagne électorale et fit élire tout son groupe. Le budget fut bientôt remis en équilibre par le nouveau conseil féminin, et la lutte contre la corruption des mœurs enregistrée de rapides succès. Cet exemple fut suivi dans d'autres villes américaines qui, dit-on, étaient arrivées au bord de la faillite en raison des dépenses excessives effectuées par le sexe fort.

Le soir de la vie apporte avec lui sa lampe.

JOUBERT.